



**DATE DE PUBLICATION : 26 septembre 2023**

La directrice générale des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du CSE Siège du 26 septembre 2023.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 18 mai 2020 ;

Vu l'article L 2315-23 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence de la séance du CSE Siège du 26 septembre 2023 lors de l'absence de la directrice générale des Ressources humaines.

Fait à Paris, le 26 septembre 2023

Anne-Sophie MARTENOT